

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 janvier 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CL499

présenté par  
M. Molac, M. Coronado et M. de Rugy

-----

**ARTICLE 28 BIS**

A l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et de tourisme »,

les mots :

« , de tourisme et de promotion des langues régionales »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En coordination avec les amendements précédents, cet amendement vise à clarifier le rôle et le périmètre d'intervention des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) en y ajoutant la promotion des langues régionales.